



Arrêté relatif à l'octroi de crédits supplémentaires pour un total de 17'100 francs dans le chapitre du Port de Saint-Aubin

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

sur la proposition du Conseiller communal en charge de dicastère de la sécurité publique et des ports

arrête :

Article 1^{er} : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année 2019, des crédits supplémentaires pour un montant total de **Fr. 17'100.-** dans les comptes suivants du chapitre **402-3411.01 Port de Saint-Aubin**

31110.02 Signalisation routière

Marquage et signalisation des places du parking du Port pour un montant de **Fr. 5'000.-** (non prévu au budget 2019).

31300.00 Prestations de services de tiers

Maintenance des installations électriques pour un montant de **Fr. 7'000.-** (non prévu au budget 2019)

Indemnités versée à M. Jordan pour le remplacement du garde port suite à une absence pour cause d'accident pour un montant de **Fr. 3'000.-**

31510.00 Entretien de véhicules

Réparation du tracteur pour un montant de **Fr. 2'100.-**.

Article 2 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

St-Aubin-Sauges, le 25 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Tom Egger

Le secrétaire,
Gilbert Bertschi